

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 328

5 février 2016

SOMMAIRE

Altice Africa S.à r.l.	15704	Héritage Commercial Ventures S.A.	15701
Bregal Sagemount Investments (Luxembourg) S.à r.l.	15704	High Performance Solutions S.A.	15701
Cabosse SA	15705	Immobilier Europa Direkt Property Co 8 S.à r.l.	15713
Castiglione Real Estate	15701	LORRAINE CUISINES INTERNATIONAL, anc. Schleich & Conrardy	15704
CDC Luxembourg S.A.	15701	Madrid Gas Investments S.A.	15726
CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à r.l.	15702	Meridian Group Investments S.à r.l.	15721
Chrisada S.A., SPF	15702	PEIF II Luxco Two S.à r.l.	15728
Clefin S.A.	15701	Permanentia S.à r.l.	15735
Coding Management S.A.	15702	Petrona Tower S.A.	15699
Delphi Automotive Investments S.à r.l.	15706	Projets et Constructions Sàrl	15698
Den Mobilen Handwierker s.à r.l.	15703	RE Acqua S.A.	15698
Difter SA	15702	Reding - Langen S.à r.l.	15699
Dinder's S.A.	15703	Sales Trainings Luxembourg S.à r.l.	15700
Ecodur	15703	Selo S.à r.l.	15700
Ellipsys Mosaïc S.à r.l.	15702	Semolux S.à r.l.	15700
Entreprise de Toitures Pick Succ. Huynen ...	15744	Sensecapture S.à r.l.	15699
Ephy S.A.	15703	Serene Investment S.A.	15700
European Angels Fund S.C.A. SICAR	15703	SkyCo Holding S.A.	15698
FedEx International Holdings Limited (Lu- xembourg) S.C.S.	15704	Sogea S.A.	15699
Ficofi Partners S.A.	15704	Solden SA	15699
Fides Life Office S.A.	15699	Swiss Life Funds (Lux)	15700
Grand City Properties S.A.	15710	YCH S.à r.l.	15698
Greythan S.A.	15701	Z.O.O. Network S.à r.l.	15698

YCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.284.

Le Bilan consolidé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 309 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Michael Gerard Mc Auiliffe

Gérant

Référence de publication: 2015205045/13.

(150229533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Z.O.O. Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.O.O. NETWORK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015205046/11.

(150229430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

SkyCo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 133.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015204903/10.

(150230100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Acqua S.A.

Référence de publication: 2015204870/10.

(150229986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Projets et Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 42, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 166.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015204856/10.

(150229932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Petrona Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRONA TOWER S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015204847/11.

(150229980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Reding - Langen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 16, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 105.682.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2015204866/13.

(150229816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Solden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLDEN S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015204948/11.

(150230033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Sogea S.A., Société Anonyme,
(anc. Fides Life Office S.A.).**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 136.297.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015204947/10.

(150229798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Sensecapture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 155.804.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015204928/9.

(150230205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Selo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 155.739.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015204926/14.

(150229882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Semolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, Camping Gaalgebierg.
R.C.S. Luxembourg B 144.108.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015204927/10.

(150229598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Serene Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204929/10.

(150229520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Sales Trainings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8080 Bertrange, 117, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 27.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2015204919/10.

(150230236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Swiss Life Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 69.186.

Les comptes annuels au 31 Août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015204916/10.

(150231049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Héritage Commercial Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196908/9.

(150221056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

High Performance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 141.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196909/9.

(150220500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Greythan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 69, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196877/9.

(150220522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Clefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 45A, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196659/9.

(150220911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Castiglione Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.875.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196652/9.

(150220554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

CDC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196654/9.

(150220082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 37, rue du Sanatorium.
R.C.S. Luxembourg B 102.038.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196655/10.

(150220921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Chrisada S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.577.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015196657/10.

(150220048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Coding Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 178.329.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015196661/10.

(150220516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Difter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFTER S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015196701/11.

(150220857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Ellipsys Mosaïc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLIPSY S MOSAIC SARL

53, route de Bettembourg

L-3333 Hellange

Signature

Référence de publication: 2015196736/13.

(150220788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Den Mobilen Handwierker s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 184.545.

Les comptes annuels du 18/02/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URBING KAI ET KEVIN

Référence de publication: 2015196683/11.

(150221009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Dinder's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196702/10.

(150221057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Ecodur, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.873.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015196732/11.

(150220283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Ephy S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8245 Mamer, 2, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015196749/11.

(150219983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

European Angels Fund S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.073.

Les comptes annuels du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196764/11.

(150220403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 155.851.

Le bilan de la société au 31 mai 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015196775/12.

(150220932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.048.

Les comptes consolidés annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196801/9.

(150220633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

LORRAINE CUISINES INTERNATIONAL, anc. Schleich & Conrardy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 124, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 20.199.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LORRAINE CUISINES INTERNATIONAL, anc. Schleich & Conrardy

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015197021/12.

(150220521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Bregal Sagemount Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.584.

EXTRAIT

Il apparaît que l'adresse professionnelle de Messieurs Raf Bogaerts et Dimitri Maréchal, ainsi que de Madame Peggy Partigianone, tous trois gérants de la Société a changé au 10 Novembre 2015 et est désormais sise au 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015191692/12.

(150214849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Altice Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015200007/9.

(150224374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Cabosse SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 90.217.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois octobre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CABOSSE S.A. avec siège à Bertrange, 47, rue de Strassen, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 06 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 55 du 20 janvier 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.217,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 02 décembre 2004, publiée au Mémorial C numéro 308 du 07 avril 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry SCORNICIEL, administrateur de société, demeurant à Mariembourg, Belgique,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, salariée, demeurant à Differdange.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, salariée, demeurant à Garnich, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 400 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.
2. Modification de l'article 2 des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution précédente.
3. Election des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.
5. Ratification des actes passés au nom et pour le compte de la société depuis l'échéance des mandats des administrateurs.
6. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

Résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la Commune de Colmar-Berg.»

Résolution:

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et administrateurs délégués sont échus depuis l'assemblée générale tenue en l'année 2013.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et d'administrateurs-délégués de:

Monsieur Thierry SCORNICIEL, cadre commercial, né à Charleroi (B) le 15 février 1964, demeurant à B-5660 Mariembourg, 7, chaussée de Philippeville et

Monsieur Yvan SCORNICIEL, cadre commercial, né à Charleroi (B) le 20 avril 1966, demeurant à B-1360 Perwez, 6, rue Joseph Moinil.

L'assemblée nomme en remplacement de Monsieur Hervé BROËT:

Monsieur Francis BINSFELD, comptable, né à Ettelbruck le 18 novembre 1962, demeurant professionnellement à L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2021.

Résolution:

L'assemblée prend acte que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Francis RAUSCH est échu depuis l'assemblée générale tenue en l'année 2013.

L'assemblée lui accorde sa démission et nomme en remplacement:

Monsieur Emmanuel BROËT, gérant de société, né à Sisteron, France, le 11 mai 1967, demeurant à F-04130 Volx, 6, les Micocouliers, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2021.

Résolution:

Pour autant que de besoin, l'assemblée ratifie tout acte, contrat et/ou engagement pris au nom et pour le compte de la société depuis l'assemblée générale ordinaire tenue en l'année 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. SCORNICIEL, V. BARATON, M. HOFFMANN, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33785. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191748/76.

(150215314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Delphi Automotive Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.589.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi International Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage, with a share capital of EUR 16,704 (sixteen thousand seven hundred and four Euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 148.369 (the "Sole Shareholder");

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Delphi Automotive Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, with a share capital of USD 19,000 (nineteen thousand United States Dollars), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 199.589 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed passed by the undersigned notary on 19 August 2015, published in the Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations number 2793 on 9 October 2015.

II.- That the 19,000 (nineteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 19,000 (nineteen thousand United States Dollars) to USD 20,000 (twenty

thousand United States Dollars), by the issuance of 1,000 (one thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, together with a total share premium in an amount of USD 252,554,458.01 (two hundred fifty-two million five hundred fifty-four thousand four hundred fifty-eight United States Dollars and one Cent), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Delphi International Holdings S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) in order to raise the share capital of the Company from its current amount of USD 19,000 (nineteen thousand United States Dollars) to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by way of the issuance of 1,000 (one thousand) new shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), together with a total share premium in an amount of USD 252,554,458.01 (two hundred fifty-two million five hundred fifty-four thousand four hundred fifty-eight United States Dollars and one Cent) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by Delphi International Holdings S.à r.l.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by Delphi International Holdings S.à r.l. of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution (as defined below).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by Delphi International Holdings S.à r.l. through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by Delphi International Holdings S.à r.l., in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of a receivable held by Delphi International Holdings S.à r.l. against Delphi France Holdings SAS, a French "société par actions simplifiée" duly organized and existing under the Laws of France, with a share capital of 153,000,000 Euros, with registered office at Parc d'Affaires Icade, Bâtiment Raspail, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte, France, registered with the Trade and Companies Register of Bobigny (France) under number 420 911 729, amounting to USD 252,555,458.01 (two hundred fifty-two million five hundred fifty-five thousand four hundred fifty-eight United States Dollars and one Cent) (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 252,555,458.01 (two hundred fifty-two million five hundred fifty-five thousand four hundred fifty-eight United States Dollars and one Cent).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 October 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Michele Compton, manager, born in Clark AFB, Philippine Islands, on 10 October 1956, having its professional address at avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage;

b) Christophe Moulin, manager, born in Toulouse, France on 23 January 1977, having its professional address at avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage; and

c) David Sherbin, manager, born in Michigan, United States of America, on 6 September 1959, having its professional address at 5725, Delphi Drive, USA - MI 48098 Troy,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Delphi International Holdings S.à r.l.: 20,000 (twenty thousand) shares.

The notary acts that the 20,000 (twenty thousand) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

No other amendments shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Delphi International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 16.704 EUR (seize mille sept cent quatre Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") sous le numéro B 148.369 (l'"Associé Unique");

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la personne comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Delphi Automotive Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 19.000 USD (dix-neuf mille Dollars américains), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") sous le numéro B 199.589 (la "Société"), constituée suite à un acte reçu par le notaire soussigné le 19 août 2015, publié au Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations numéro 2793 le 9 octobre 2015.

II.- Que les 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 19.000 USD (dix-neuf mille Dollars américains) à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains),

par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 252.554.458,01 USD (deux cent cinquante-deux millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-huit Dollars américains et un cent), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Delphi International Holdings S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 19.000 USD (dix-neuf mille Dollars américains) à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 252.554.458,01 USD (deux cent cinquante-deux millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-huit Dollars américains et un cent) (la "Prime d'Emission"), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par Delphi International Holdings S.à r.l.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par Delphi International Holdings S.à r.l. des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport (tel que décrit ci-dessous).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare alors souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par Delphi International Holdings S.à r.l. au moyen d'un apport en nature tel décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par Delphi International Holdings S.à r.l., en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'une créance détenue par Delphi International Holdings S.à r.l. contre Delphi France Holdings SAS, une société par actions simplifiée organisée et existante selon les lois de la France, disposant d'un capital social de 153.000.000 Euros, ayant son siège social sis à Parc d'Affaires Icade, Bâtiment Raspail, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Bobigny (France) sous le numéro 420 911 729, d'un montant de 252.555.458,01 USD (deux cent cinquante-deux millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-huit Dollars américains et un cent) (l'"Apport").

Evaluation

L'apport est évalué à un montant net de 252.555.458,01 USD (deux cent cinquante-deux millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-huit Dollars américains et un cent).

Cette évaluation de l'Apport a été approuvée par les gérants de la Société par le biais d'une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 28 octobre 2015 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Michele Compton, gérant, née à Clark AFB, Philippines, le 10 octobre 1956, résidant professionnellement à avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage;

b) Christophe Moulin, gérant, né à Toulouse, France le 23 janvier 1977, résidant professionnellement à avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage; et

c) David Sherbin, gérant, né à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 6 septembre 1959, résidant professionnellement à 5725, Delphi Drive, USA - MI 48098 Troy,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu de procurations contenues dans la déclaration sur la valeur de l'apport ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Delphi International Holdings S.à r.l.: 20.000 (vingt mille) parts sociales.

Le notaire acte que les 20.000 (vingt mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2015. Relation: EAC/2015/25194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015191785/224.

(150215440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November,

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The board of directors of Grand City Properties S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 under number B 165.560, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 11 November 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Aisling Ward, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Grand City Properties S.A. pursuant to a resolution of the board of directors taken on 6 November 2015.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled “ne varietur” by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) Grand City Properties S.A. (hereinafter the “Company”) was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 11 November 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is currently set at fourteen million sixty-three thousand seven hundred and seventeen euro and forty cents (EUR 14,063,717.40), divided into one hundred forty million six hundred thirty-seven thousand one hundred and seventy-four (140,637,174) shares having a par value of EUR 0.10 each, all of which are fully paid up.

3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) and the board of directors is authorised to issue shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed with such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4) The Company issued EUR 150,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 24 February 2014 and EUR 125,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 19 June 2014 (the “Series C Bonds”). The Company has received one conversion notice from holder of the Series C Bonds from Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG, dated 5 November 2015, in respect of the conversion of 10 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 1,000,000 with a conversion price of EUR 9.5957 (the “Conversion Notice”).

5) In its resolutions dated 6 November 2015, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand four hundred and twenty-one euro and thirty cents (EUR 10,421.30) so as to raise it from its current amount of fourteen million sixty-three thousand seven hundred and seventeen euro and forty cents (EUR 14,063,717.40) to fourteen million seventy-four thousand one hundred and thirty-eight euro and seventy cents (EUR 14,074,138.70) through the issuance of one hundred four thousand two hundred and thirteen (104,213) new shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10).

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

6) The newly issued shares have been issued for an aggregate price of one million euro (EUR 1,000,000) by the conversion of the 10 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 1,000,000 (made sufficiently and comprehensively known to the board by the Conversion Notice), so that out of the amount of one million euro (EUR 1,000,000), ten thousand four hundred and twenty-one euro and thirty cents (EUR 10,421.30) are allotted to the corporate share capital of the Company and the amount of nine hundred eighty-nine thousand five hundred and seventy-eight euro and seventy cents (EUR 989,578.70) is allotted to the share premium account. The supporting documents of the conversion have been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The subscribed capital of the Company is fixed at fourteen million seventy-four thousand one hundred and thirty-eight euro and seventy cents (EUR 14,074,138.70) represented by one hundred forty million seven hundred forty-one thousand three hundred and eighty-seven (140,741,387) shares of a par value of ten cents (EUR 0.10) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,300.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le onze novembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le Conseil d’Administration de Grand City Properties S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 sous le numéro B 165.560, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 11 novembre 2015, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté ici par Aisling Ward, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Grand City Properties S.A. en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise le 6 novembre 2015.

Un extrait du procès-verbal dudit conseil d'administration, paraphé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) Grand City Properties S.A. (ci-après la «Société») a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 11 novembre 2015 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la Société est actuellement fixé à quatorze millions soixante-trois mille sept cent dix-sept euros et quarante centimes (14.063.717,40 EUR) représenté par cent quarante millions six cent trente-sept mille cent soixante-quatorze (140.637.174) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

3) En vertu de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 EUR) et le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions endéans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et dans les conditions qu'il jugera appropriées, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existant.

4) La Société a émis 150.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 24 février 2014 et 125.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 19 juin 2014 (les «Obligations de Série C»). La Société a reçu un avis de conversion de détenteur des Obligations de Séries C de Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG, daté du 5 novembre 2015, relatif à la conversion de 10 Obligation Séries C d'un montant principal de 1.000.000 EUR avec un prix de conversion de 9,5957 EUR (les "Avis de Conversion").

5) Dans les résolutions datées du 6 novembre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille quatre cent vingt-et-un euros et trente centimes (10.421,30 EUR) de manière à le faire passer de son montant actuel de quatorze millions soixante-trois mille sept cent dix-sept euros et quarante centimes (14.063.717,40 EUR) à quatorze millions soixante-quatorze mille cent trente-huit euros et soixante-dix centimes (14.074.138,70 EUR) par l'émission de cent quatre mille deux cent treize (104.213) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR).

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant dans le cadre de l'augmentation de capital.

6) Les actions nouvelles ont été émises pour un prix global d'un million d'euros (1.000.000 EUR) par la conversion de 10 Obligation Séries C d'un montant principal de 1.000.000 EUR (portée à la connaissance de façon suffisante et complète du conseil par les Avis de Conversion), de telle sorte que du montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR), dix mille quatre cent vingt-et-un euros et trente centimes (10.421,30 EUR) sont alloués au capital social de la Société et le montant de neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-dix euros et soixante-dix centimes (989.578,70 EUR) est alloué au compte de prime d'émission. Les documents relatifs à la conversion des obligations en actions ont été présentés au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est modifié, lequel se lit désormais comme suit:

« 5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à quatorze millions soixante-quatorze mille cent trente-huit euros et soixante-dix centimes (14.074.138,70 EUR) représenté par cent quarante millions sept cent quarante-et-un mille trois cent quatre-vingt-sept (140.741.387) actions d'une valeur de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et chargés à raison du présent acte sont évalués à EUR 2.300.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36012. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191906/143.

(150214971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Immobilien Europa Direkt Property Co 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 201.756.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., a limited liability company incorporated and governed by the law of Luxembourg with registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg and registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, number B 176.103,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on November 5th, 2015.

The said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of “Immobilien Europa Direkt Property Co 8 S.à r.l.” (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate purpose.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties.

2.3. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, -to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, warrants and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of

a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000 (thirteen thousand euro) represented by 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference

call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, Alpha Z Immo Europa S.à r.l., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro).

All these 13 (thirteen) shares have been fully paid up by the appearing party by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to December 31st, 2015.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two) constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr Paul FARMER, born in Southend-on-Sea (United Kingdom) on March 5th, 1958, with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(b) Mr Anthony SMEDLEY, born in Rochdale (United Kingdom) on August 30th, 1968 residing at 31 Gresham Street, London EC2V 7QA, United Kingdom.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par le droit du Luxembourg avec siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg et immatriculée auprès de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 176.103,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 5 novembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "Immobilier Europa Direkt Property Co 8 S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de même que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières.

2.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, warrants, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 13.000 (treize mille euros), représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, Alpha Z Immo Europa S.à r.l., déclare souscrire toutes les 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.000 (treize mille euros).

Toutes ces 13 (treize) parts sociales ont été libérées entièrement par la partie comparante au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 13.000 (treize mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 2 (deux), formant ainsi le conseil de gestion de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Paul FARMER, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Monsieur Anthony SMEDLEY, né le 30 août 1968 à Rochdale (Royaume-Unis), avec adresse au 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume Uni.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26350. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191966/458.

(150215117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.506,78.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-third day of November,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175 116 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 797 of 4 April 2013, amended for the last time on 23 March 2015 by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1221 of 11 May 2015.

THERE APPEARED:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167 652 and having a share capital of GBP 300,000 (three hundred thousand British Pounds Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147 995 and having a share capital of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euro) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., a company from the State of Colorado, incorporated and established under the laws of the United States of America, having its registered office at 555, 17th Street, USA - CO 80202 Denver, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19 941 008 914 (Anschutz); and

London Arena Investments Limited (formerly named O2 Investments Limited), a limited company, incorporated and established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8 296 878 (London Arena),

(together, the Shareholders),

hereby represented by Keith McShea, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices sent to all the Shareholders on 9 November 2015;

II. That it is acknowledged and agreed by the Shareholders that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Proposal to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 14.80 (fourteen British Pounds Sterling and eighty pence) with the issuance of 261 (two hundred and sixty-one) new Class A2 shares and 479 (four hundred and seventy nine) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 261 (two hundred and sixty-one) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 7,830.00 (seven thousand eight hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 392 (three hundred and ninety-two) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 1,058,188.32 (one million fifty-eight thousand one hundred and eighty-eight British Pounds Sterling and thirty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 87 (eighty-seven) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 234,853.02 (two hundred and thirty-four thousand eight hundred and fifty-three British Pounds Sterling and two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

3. Proposal to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company, as specified under point 2. above.

4. Proposal to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company as well as any employee of Langham Hall Luxembourg S.à r.l. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares on the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting notes that all Shareholders, representing the entire share capital, are duly represented and that the Meeting is therefore validly constituted.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 14.80 (fourteen British Pounds Sterling and eighty pence) with the issuance of 261 (two hundred and sixty-one) new Class A2 shares and 479 (four hundred and seventy nine) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

Second resolution

Therefore, the Shareholders resolve to record:

(a) the subscription to 261 (two hundred and sixty-one) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 7,830.00 (seven thousand eight hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 392 (three hundred and ninety-two) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 1,058,188.32 (one million fifty-eight thousand one hundred and eighty-eight British Pounds Sterling and thirty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 87 (eighty-seven) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 234,853.02 (two hundred and thirty-four thousand eight hundred and fifty-three British Pounds Sterling and two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Shareholders, hereby represented by Keith McShea, pre-named, by virtue of proxies given under private seal, declare each to subscribe individually as follows:

(a) Queensgate to 261 (two hundred and sixty-one) new Class A2 shares together with a share premium of GBP 7,830.00 (seven thousand eight hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 7,835.22 (seven thousand eight hundred and thirty-five British Pounds Sterling and twenty-two pence);

(b) London Arena to 392 (three hundred and ninety-two) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 1,058,188.32 (one million fifty-eight thousand one hundred and eighty-eight British Pounds Sterling and thirty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 1,058,196.16 (one million fifty-eight thousand one hundred and ninety-six British Pounds Sterling and sixteen pence); and

(c) LBR to 87 (eighty-seven) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 234,853.02 (two hundred and thirty-four thousand eight hundred and fifty-three British Pounds Sterling and two pence) which shall be attached to the new Class B2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 234,854.76 (two hundred and thirty-four thousand eight hundred and fifty-four British Pounds Sterling and seventy-six pence).

Proof of the ownership of the amount paid up for the newly issued shares was provided to the notary who is certifying that as of now the amount is available to the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company's subscribed share capital is set amount of GBP 17,506.78 (seventeen thousand five hundred and six British Pounds Sterling and seventy-eight pence), represented by 298,519 (two hundred and ninety-eight thousand five hundred and nineteen) class A1 shares, 10,423 (ten thousand four hundred and twenty-three) class A2 shares, 547,284 (five hundred forty-seven thousand two hundred and eighty-four) class B1 shares, 19,112 (nineteen thousand one hundred and twelve) class B2 shares, 1 (one) class C1 shares, each having a par value of GBP 0.02 (two pence).”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize any manager of the Company as well as any employee of Langham Hall Luxembourg S.à r.l. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 116 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°797 du 4 avril 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte daté du 23 mars 2015 par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1221 du 11 mai 2015.

ONT COMPARU:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 652, ayant un capital social de 300.000 GBP (trois cent mille Livres Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 995, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cent Euros) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., une société établie sous l'égide du droit de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 555, 17th Street, USA - CO 90202 Denver, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Colorado sous le numéro 19 941 008 914 (Anschutz); et

London Arena Investments Limited (anciennement dénommée O2 Investments Limited), une société à responsabilité limitée de anglais, ayant son siège social sis Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et de Galles (Registrar of the Companies for England and Wales) sous le numéro 8 296 878 (London Arena),

(ensemble, les Associés),

ici représentés par Keith McShea, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les Associés en date du 9 novembre 2015;

II. Que les Associés se sont mis d'accord et reconnaissent que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 14.80 GBP (quatorze Livres Sterling et quatre-vingt pence) par la création et l'émission de 261 (deux cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe A2 et 479 (quatre cent soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et classe B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

2. Proposition d'accepter:

(a) la souscription à 261 (deux cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 7,830.00 GBP (sept mille huit cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 392 (trois cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 1,058,188.32 GBP (un million cinquante-huit mille cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et trente-deux pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 87 (quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 234,853.02 GBP (deux cent trente-quatre mille huit cent cinquante-trois Livres Sterling et deux pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c), ci-dessus, en numéraire.

3. Proposition de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société, spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Proposition de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Langham Hall Luxembourg S.à r.l., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée note que la totalité des Associés, représentant l'entière du capital social, sont représentées et que l'Assemblée est donc valablement constituée.

IV. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 14.80 GBP (quatorze Livres Sterling et quatre-vingt pence) par la création et l'émission de 261 (deux cent soixante-et-une) nouvelles parts sociales de

classe A2 et 479 (quatre cent soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et classe B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

Deuxième résolution

Par conséquent, les Associés décident d'enregistrer:

(a) la souscription à 261 (deux cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 7,830.00 GBP (sept mille huit cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 392 (trois cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 1,058,188.32 GBP (un million cinquante-huit mille cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et trente-deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 87 (quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 234,853.02 GBP (deux cent trente-quatre mille huit cent cinquante-trois Livres Sterling et deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c).

Intervention - Souscription - Libération

Les Associés, ici représentés par Keith McShea précitée, en vertu des procurations données sous seing privé, déclarent chacun souscrire comme suit:

a. Queensgate souscrit à 261 (deux cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe A2 avec une prime d'émission de 7,830.00 GBP (sept mille huit cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2, soit un paiement total de 7,835.22 GBP (sept mille huit cent trente-cinq Livres Sterling et vingt-deux pence) pour telle souscription;

b. London Arena souscrit à 392 (trois cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 1,058,188.32 GBP (un million cinquante-huit mille cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et trente-deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 1,058,196.16 GBP (un million cinquante-huit mille cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et seize pence) pour telle souscription; et

c. LBR souscrit à 87 (quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 234,853.02 GBP (deux cent trente-quatre mille huit cent cinquante-trois Livres Sterling et deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 234,854.76 GBP (deux cent trente-quatre mille huit cent cinquante-quatre Livres Sterling et soixante-seize pence) pour telle souscription.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 17,506.78 (dix-sept mille cinq cent six Livres Sterling et soixante-dix-huit pence) représenté par 298.519 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales classées A1, 10,423 (dix mille quatre cent vingt-trois) parts sociales de classe A2, 547,284 (cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe B1, 19,112 (dix-neuf mille cent douze) parts sociales de classe B2, 1 (une) part sociale de classe C1, ayant chacune une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence)."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout employé de Langham Hall Luxembourg S.à r.l., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: K. MCSHEA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 novembre 2015. Relation: DAC/2015/20000. Reçu soixante-quinze (75.-) euros
Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192092/247.

(150215363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Madrid Gas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 196.299.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

In the year year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Madrid Gas Investments S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 196.299, incorporated on 17 April 2015 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1509 on 16 June 2015 (the "Company").

The meeting was opened at 18:15 CET with Mr. Jan Dobrzensky, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Georg Gerstberger, LL.M., professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected Mr. Sebastián Bollmann, Rechtsreferendar, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been formed, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the resignation of Mr. Jean-Paul Gennari as class A director of the Company;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
3. Appointment of the Liquidator; and
4. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator's remuneration.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the whole corporate capital, represented by ordinary shares in registered form and by founders shares, being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to accept the resignation of Mr. Jean-Paul Gennari with address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, from his office as class A director of the Company with effect as of 31 August 2015.

Second resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the shareholders decide to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676 (the "Liquidator").

Fourth resolution

The shareholders resolve that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name and residence, these person sign together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am sechzehnten Oktober.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung von Madrid Gas Investments S.A., einer société anonyme, gegründet und existierend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 196.299, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, am 17. April 2015, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 16. Juni 2015 unter der Nummer 1509 veröffentlicht wurde (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wurde um 18:15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jan Dobrzensky, Maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet. Der Vorsitzende bestimmte Herrn Georg Gerstberger, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer. Die Versammlung bestimmte Herrn Sebastién Bollmann, Rechtsreferendar, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Damit war die Zusammensetzung der Versammlung erfolgt und die Vorsitzende erklärte und ersuchte den Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1. Bestätigung des Rücktritts von Herrn Jean-Paul Gennari als Klasse A Direktor der Gesellschaft;
2. Auflösung der Gesellschaft und Entscheidung, die Gesellschaft abzuwickeln;
3. Ernennung des Abwicklers; und
4. Bestimmung der Vollmachten des Abwicklers und seiner Entlohnung.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Liste, die von den Gesellschaftern, dem Vollmachtinhaber und von den Teilnehmern der Versammlung unterzeichnet ist, bleibt dieser Urkunde angehängt, um von den Behörden registriert zu werden.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist und die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie die Tagesordnung vor dieser Versammlung zur Kenntnis genommen haben oder die Möglichkeit der Kenntnisnahme hatten, so dass keine Einberufungsbekanntmachung erforderlich war.

IV. Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte in Namensaktien und in Gründeraktien („Founders shares“) eingeteilte Gesellschaftskapital vertritt, somit ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der oben genannten Tagesordnung beraten kann.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Rücktritt von Herrn Jean-Paul Gennari, geschäftsansässig in 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, von seinem Amt als Klasse A Direktor der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. August 2015 zu akzeptieren.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter entscheiden gemäß Artikel 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“), die Gesellschaft aufzulösen und den Abwicklungsprozess zu beginnen.

Dritter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses beschließen die Gesellschafter als Abwickler AIM Services S.à r.l., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und existierende société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 74676 eingetragen ist, zu ernennen (der „Abwickler“).

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, dass der Abwickler zur Erfüllung seiner Pflichten mit den weitestgehenden Befugnissen, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen, ausgestattet werden soll.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter ausüben.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle Grundpfandrechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Anfechtungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, gegen oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte in einem von ihm bestimmten Umfang und Zeitraum übertragen.

Der Liquidator kann das Vermögen der Gesellschaft an die Gesellschaft nach seiner Wahl in bar oder als Sachleistung im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapitel ausgeben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg an dem oben aufgeführten Tage unterzeichnet.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Personen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen der erschienenen Personen und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Vorstehenden gegenüber den erschienenen Personen, deren Name und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, haben diese Personen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. DOBRZENSKY, S. BOLLMANN, G. GERSTBERGER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33397. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. November 2015.

Référence de publication: 2015192089/138.

(150215176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

PEIF II Luxco Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.773.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of November.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

PEIF II Luxco One S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, ("the Shareholder"), duly represented by Mrs Khadigea Klingele, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 18 November 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

With respect to the target entities, the Company shall generally seek to negotiate the terms of its investment with a view:

- to either taking a majority shareholding or negotiating appropriate minority shareholding protections, so as to actually add value to the target entities through its involvement in the management and the investment decisions of its target entities; these protections should include the right to approve significant decisions including capital expenditure, acquisitions and disposals, lending and borrowing, and senior management changes;

- to rendering from time to time and on demand of the target entities advisory services with regard to, e.g. management issues, networking with other market participants and financial planning;

- and to carry out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "PEIF II Luxco Two S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, or by means of a resolution of the Board of Managers, as applicable, in accordance with the legal requirements set by the 1915 Law.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers") The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests require or upon call of any manager provided that meetings of the board of managers shall take place at least once every calendar quarter (the "Quarterly Board Meetings"). Meetings of the board of managers shall generally take place at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as shall be indicated in the convening notice.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Tony WHITEMAN, born on 24 May 1969 in Hamilton, United Kingdom, residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mrs Hanna Esmee DUER, born on 7 May 1966 in Gentofte, Denmark, residing at 99, rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Ganash LOKANATHEN, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company's registered office is set at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residences, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PEIF II Luxco One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon la loi de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg ("L'associée"),

dûment représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 novembre 2015, à elle délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En ce qui concerne les entités susmentionnées, la Société négociera généralement les termes de son investissement en vue de:

- soit y prendre une participation majoritaire ou négocier des protections adéquates en cas de participation minoritaire, afin d'être en mesure d'influencer la gestion/direction des décisions d'investissement de ces entités. La protection en question devrait inclure: le droit d'approuver les décisions importantes concernant notamment les dépenses en capital, les acquisitions et les cessions, les prêts et les emprunts et les changements du senior management;

- fournir aux entités concernées des services de conseil en matière de questions portant sur la gestion, la mise en réseau avec d'autres acteurs du marché ainsi que la planification financière;

- mener à bien une analyse des procédures de due diligence en ce qui concerne les entités potentielles à acquérir.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "PEIF II Luxco Two S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou, le cas échéant, en vertu d'une résolution du conseil de gérance, selon les exigences légales de la loi de 1915.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant pourvu que les réunions du conseil de gérance aient lieu au moins une fois à chaque trimestre calendaire de l'année (les «Réunions Trimestrielles du Conseil de Gérance»). Les réunions du conseil de gérance ont lieu au siège social de la Société ou dans un autre lieu au Luxembourg indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés PEIF II Luxco One S.à r.l., susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement affecté au capital social.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par trois (3) gérants et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tony WHITEMAN, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Royaume-Uni, résidant à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Hanna Esmee DUER, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark, résidant à 99, rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Ganash LOKANATHEN, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 novembre 2015. GAC/2015/10196. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192182/348.

(150215395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Permanentia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 201.748.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The company WORLD BUSINESS COMPANY S.A. a company incorporated under the law of Luxembourg, with a registered address at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B140330;

here represented by Mr Stefano GIUFFRA, chartered accountant, residing professionally in 76, Grand Rue L-1660 Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Permanentia S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31'000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Compartments

Art. 12. The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“cause légitime”).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers (the “Board of Managers”).

The Company will be bound in all circumstances by its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 14. The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

In dealing with third parties the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

Art. 21. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Each class B-a Share gives right to a privileged dividend compared to Class B shares, equal to amounts available for distribution by Compartment B, after payment of a dividend on Class B shares, limited to 10% of their nominal value.

Each class C-a Share gives right to a privileged dividend compared to Class C shares, equal to amounts available for distribution by Compartment C, after payment of a dividend on Class C shares, limited to 10% of their nominal value.

Art. 24. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance will be automatically distributed to the shareholders within a period not exceeding five (5) years.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by the Articles.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

G. Audit

Art. 25. The Company is audited by a «réviseur d'entreprises», appointed by the shareholder(s) and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Without prejudice to the provisions contained in article 12 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 28. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and Companies Law and amendments thereto.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2015.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to, and fully pays up in cash, three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All the shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31'000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred euro (1,400- EUR.)

Resolutions of the shareholders

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Georges WEYER, manager, born in Luxembourg, on 19th August 1959, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand Rue;

- Mr. Stefano GIUFFRA, chartered accountant, born in Rome (Italy) on 9th January 1963, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue;

- Mr. Alberto VALMORI, manager, born in Florence (Italy) on 13th September 1935, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue.

2) Has been appointed as managing manager:

- Mr. Georges WEYER, manager, born in Luxembourg, on 19th August 1959, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand Rue.

The Company is bound in all circumstances by his sole signature.

3) The shareholders resolve to fix the address of the Company at L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société WORLD BUSINESS COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B140330,

ici représentée par Monsieur Stefano GIUFFRA, expert-comptable, demeurant professionnellement 76, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Permanentia S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés selon les conditions édictées pour les amendements aux Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée au sein de la commune par une simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des succursales et autres bureaux, soit au Grand-duché du Luxembourg soit à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) part sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les part sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers

et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 21. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

Chaque part sociale de classe B-a donne droit à un dividende privilégié par rapport aux parts sociales de classe I, égal aux sommes distribuables par le Compartiment B, après paiement d'un dividende sur les parts sociales de classe B limité à 10% de leur valeur nominale.

Chaque part sociale de classe C-a donne droit à un dividende privilégié par rapport aux parts sociales de classe C, égal aux sommes distribuables par le Compartiment C, après paiement d'un dividende sur les parts sociales de classe C limité à 10% de leur valeur nominale.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde sera automatiquement distribué aux associés dans une période n'excédant pas cinq (5) années.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les Statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

G. Révision des comptes

Art. 25. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) associé(s) qui sera sélectionné de la liste de réviseurs approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais, peut être renouvelé infiniment.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

La comparante déclare par la présente qu'elle souscrit, par paiement en numéraire, trois cent dix (310) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le notaire instrumentant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents (1.400,- EUR.).

Décisions des associés

- 1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Georges WEYER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 août 1959, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue;
 - Monsieur Stefano GIUFFRA, expert-comptable, né à Rome, le 9 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue; et
 - Monsieur Alberto VALMORI, administrateur de sociétés, né à Florence, le 13 septembre 1935, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue.

Est nommé gérant délégué:

- Monsieur. Georges WEYER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 août 1959, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue.

La Société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

- 2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la Société au L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stefano GIUFFRA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation GAC/2015/10073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015192162/463.

(150214783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Entreprise de Toitures Pick Succ. Huynen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 6, Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 85.938.

L'an deux mil quinze, le trois novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Pascal HUYNEN, maître ferblantier-zingueur, demeurant à L-9169 Mertzig, 7, Um Hinfert.

Après avoir établi que le comparant possède toutes les 125 parts représentant le capital de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE TOITURES PICK SUCC. HUYNEN s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-7795 Bissen, 6, Klengbousbiérg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.938,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 776 du 22 mai 2002,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 12 septembre 2006, publiée au Mémorial C numéro 2108 du 11 novembre 2006,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Capital social:

Le capital de la société est augmenté d'un montant de € 187.500,-(cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour être porté de son montant actuel de € 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au montant de € 200.000,- (deux cent mille Euros), par incorporation des résultats reportés.

La preuve de l'existence et du montant desdits résultats reportés a été certifiée par certificat établi par Monsieur Nico Nothumb pour la Fiduciaire des P.M.E. avec siège à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, confirmé par certificat de la gérance en date du 30 septembre 2015,

et représenté par la création de 1.875 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de € 100,- chacune.

Souscription:

En contrepartie de cet apport, toutes les 1.875 parts sociales nouvellement créées sont attribuées à l'associé unique, Monsieur Pascal HUYNEN, préqualifié.

Le capital de la société se trouve désormais fixé à € 200.000,-(deux cent mille Euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de € 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les 2.000 parts représentant le capital de la société sont souscrites par l'associé unique Monsieur Pascal HUYNEN, préqualifié.

Modification statutaire:

L'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à € 200.000,- (deux cent mille Euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de € 100,- (cent Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: P. HUYNEN, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35030. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191843/49.

(150215400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.